

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 18**

**Présents : 16**

**Votants : 18**

**Délibération N° 022-2024**

**SURVEILLANCE DE  
BAIGNADE ETE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 28 mars 2024

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , CROUZETTE, MARLINGE, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MME NOEL (procuration à Mme VERDEYME)  
MME POUGET (procuration à M. ORLIANGES)

**Secrétaire de Séance** : Mme VILLATOUX

Monsieur le maire indique qu'il convient de procéder au recrutement de surveillants de baignade pour la saison estivale (du 06 juillet au 1<sup>ER</sup> septembre), sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives. Il indique que 2 surveillants sont nécessaires simultanément;

Il précise que la baignade sera surveillée du mardi au dimanche, de 13h30 à 19h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise le maire à procéder au recrutement précité
- Précise que le recrutement se fera sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, indice brut 478, majoré 420
- Indique que les crédits afférents sont prévus au budget

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**